



VILLE DE LANNION
KER LANNION

DÉCLARATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE SANS VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR SUR UNE VOIE PUBLIQUE OU OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE SANS CLASSEMENT, NI CHRONOMÉTRAGE OU HORAIRE FIXÉ À L'AVANCE ET DANS LE RESPECT DU CODE LA ROUTE DE PLUS DE 100 PARTICIPANTS

(Articles R331-6 à R331-17-2 et A331-2 du code du sport)

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS DE DÉPÔT

A qui s'adresse ce dossier ?

Ce dossier est à compléter si vous remplissez l'ensemble des conditions suivantes :

- vous organisez une manifestation sportive sans véhicule terrestre à moteur (course à pied, randonnée, course cycliste,...)...
- votre manifestation ne fait pas l'objet de classements ni horaires de départ fixés à l'avance
- votre manifestation compte 100 participants ou plus
- votre manifestation se déroule sur tout ou partie d'une voie ouverte a la circulation.
- votre manifestation se déroule intégralement sur le territoire de la ville de lannion.

Attention : Si la manifestation se déroule sur le territoire de plusieurs collectivités (communes, départements, ...), elle doit faire l'objet d'une déclaration à la sous-préfecture et non à la ville.

informations au lien suivant : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/demarches-administratives/manifestations-sportives> .

Quels sont les délais de dépôt ?

Quels sont les délais de dépôt ?

Pour connaître les délais de dépôts, merci de vous référer au [formulaire général de demande pour l'organisation d'un évènement local](#)

Contacts :

Le dossier est à adresser au Service vie associative de la ville de Lannion, par courriel ou voie postale.

Adresse :

1 rue de la Mairie

22300 Lannion

tel : 02 96 46 64 31

@ : vicassociative@ville-lannion.fr

LES ORGANISATEURS :

Personne Physique

Personne Morale (association)

Vos nom et prénom :

Nom :

Fonction au sein de l'association :

Adresse complète :

Code postal : Ville ou commune :

Numéro de téléphone fixe :

Numéro de téléphone mobile :

Adresse électronique (en lettres capitales) :



VILLE DE LANNION
KER LANNIION

VOUS SOUHAITEZ ORGANISER (cochez la case correspondant) :

une manifestation pédestre une manifestation cycliste une manifestation équestre

autres (précisez)

INTITULE DE L'ÉVÈNEMENT :

LIEU DE L'ORGANISATION :

DATE DE LA MANIFESTATION :

NOMBRE APPROXIMATIF DE SPECTATEURS ATTENDUS :

DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION :

Plage horaire de départ (*)	kilométrage	nombre maximal de participants	nombre de véhicules d'accompagnement
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(*) : la présente demande concerne les manifestations sportives sans horaires de départ fixés à l'avance ni classement. l'horaire de départ ne peut donc pas être une heure fixe.

DÉCLARATION DE L'ORGANISATEUR

Je soussigné (prénom et nom) , certifie l'exactitude des renseignements concernant cette épreuve.

Je m'engage à m'assurer que les mineurs sont munis d'une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux.

Je m'engage à prendre à ma charge les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de la manifestation et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à moi-même ou à mes préposés.

J'atteste avoir pris connaissance de l'arrêté ministériel portant interdiction des concentrations ou manifestations sportives sur les routes à grande circulation à certaines périodes de l'année.

J'ai pris connaissance que pour tout dossier déposé ou envoyé hors délais, la Mairie se réserve le droit de ne pas donner une suite favorable, si l'instruction du dossier ne peut aboutir faute de temps.

A :

le / /

Signature :



DETAIL DES PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT IMPRIMÉ

le **programme** et le **règlement** de la manifestation indiquant la nature et les conditions de déroulement de celle-ci.

le **plan** détaillé sur carte routière ign des voies empruntées

Un mode opératoire créé à partir du site Openrunner et disponible sur le site internet de la préfecture des Cotes d'Armor en cliquant sur le [lien](#) suivant vous permet de tracer votre parcours ;

l'**attestation de police d'assurance** souscrite par l'organisateur, qui couvre sa responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci (l'attestation d'assurance doit être produite au plus tard 6 jours francs avant la date de début de l'épreuve). L'attestation doit obligatoirement voir apparaître les mentions suivantes :

- n° de police d'assurance
- nom de l'organisateur
- nom, date et lieu de la manifestation
- signature de l'assureur
- cachet de l'assurance
- dispositions du contrat conformes aux dispositions réglementaires édictées par l'article R 331-10 du code du sport

le recensement des **dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers** mis en place.

Dans le cadre d'une manifestation sportive de plus de 100 participants sans classement ni horaires fixées à l'avance, le dispositif de sécurité à mettre en place est laissé à l'appréciation de l'organisateur. Celui-ci pourra prendre attache des services de police et de sécurité (SDIS, Samu) afin d'obtenir leur avis sur les mesures à mettre en place.

Si l'organisateur ne l'a pas fait, la ville de Lannion se réserve le droit de communiquer aux services de police et du SDIS le présent dossier pour avis et de demander à l'organisateur d'appliquer les éventuelles préconisations.

SANCTIONS PÉNALES (ARTICLE R331-17-2 DU CODE DU SPORT)

Le fait d'organiser, sans la déclarer, une manifestation sportive est puni des peines prévues pour les contraventions de la cinquième classe.